RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03146
Numéro SIREN : 301 571 931
Nom ou dénomination : DIRAMODE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt 17141

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

SAS HAPPYCHIC (HADDOU Laëtitia)
152 avenue Alfred Motte
59100 Roubaix

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : DIRAMODE

Numéro RCS : 301 571 931
Numéro Gestion : 2007B03146

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 1 rue John Hadley
59654 Villeneuve-d Ascq

1 - Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Date de l'acte : 24/06/2019

1 - Décision : Démission(s) de commissaire(s) aux comptes suppléant.

2 - Décision : Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes titulaire.

Ce dépôt reçu au greffe le 30/09/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 03/10/2019 sous le numéro 2019R017141 (2019 35687).

Délivré à Lille Métropole le 3 octobre 2019

Le Greffier,

03 OCT. 2019

Lo19RC17141

DIRAMODE
Société par Actions Simplifiée au capital de 47 948 635,50 €
Siège social : 1 rue John Hadley 59654 - Villeneuve d'Ascq
301 571 931 RCS Lille Métropole
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf,
Le vingt-quatre juin,
A quatorze heures.

La société **FASHION SHOP INTERNATIONAL B.V.,** société de droit néerlandais dont le siège social est sis De Boelelaan 7, 1083 HJ AMSTERDAM, PAYS-BAS, immatriculée au registre du commerce d'AMSTERDAM sous le numéro 30102434, représentée par la société OOSTERDAM B.V., société de droit néerlandais dont le siège social est sis De Boelelaan 7, 1083 HJ AMSTERDAM, PAYS-BAS, immatriculée au registre du commerce d'AMSTERDAM sous le numéro 33183629, elle-même représentée par Monsieur Pierre-Henri BESSE en sa qualité de Directeur,

Ladite société étant propriétaire de la totalité des 31.965.757 actions composant le capital social et agissant à ce titre en qualité d'Associé unique de la société DIRAMODE, déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

.../...
- constatation de la fin du mandat du Commissaire aux comptes Titulaire ;
- renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Titulaire ;
- constatation de la fin du mandat du Commissaire aux comptes Suppléant ;
- non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Suppléant ;
.../...
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En l'absence du Président de la Société et conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, Monsieur Pierre-Yves GUISLAIN, Directeur Général de la Société, préside la séance.

.../...

Le Président de séance reconnaît que les documents prescrits par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, dont notamment les comptes sociaux, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux comptes, ont été déposés au siège social, aux fins de consultation, dans les conditions et délais prévus par ces dispositions.

.../...

Puis, l'Associé unique adopte les décisions suivantes :

.../...

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport du Président, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes Titulaire de la société DELOITTE AUDIT.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport du Président, décide de renouveler la société Deloitte & Associés, 67 rue de Luxembourg - 59777 Euralille, Société Anonyme au capital de 1 723 040 €, dont le siège social est situé au 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX, 572 028 041 RCS Nanterre, aux fonctions de Commissaire aux comptes Titulaire, pour un mandat de six exercices, l'exercice en cours compris, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'Associé unique statuant sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport du Président, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux comptes Suppléant du cabinet BEAS.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique, après lecture du rapport du Président et conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant du cabinet BEAS.

.../...

NEUVIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

DIXIEME DECISION

L'Associé unique décide que la présente décision vaut décision collective des Associés et sera, en conséquence, reportée dans le registre des procès-verbaux des Assemblées Générales.

.../...

« Pour extrait certifié conforme »

Le Directeur Général
Monsieur Alain SALLE

pour certifié extrait conforme